

ARRETE MUNICIPAL n°85-2026

Portant réglementation de la circulation en agglomération - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande en date du 11/07/2026, formulée par AFFACOM représenté par M. SOUSA Joao Pedro-75
Avenue Jean Moulin -26290 Donzère et Entreprise intervenante AXIOME

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'Entreprise AXIOME 595 Chemin de la Roche guide 26780 Malataverne de réaliser des travaux de « Tirage/raccordement de câbles optiques sur réseau existant souterrain + aérien + ouverture de chambre FT »- en agglomération - Commune de Vinezac (Ardèche).

En agglomération routes communales
LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

LUNDI 20 JUILLET 2026 AU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

Article 2 :

L'Entreprise AXIOME se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

L'Entreprise AXIOME est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- AFFACOM Représenté par Axiome

Fait à Vinezac, le 17 Juillet 2026

Le Maire,
André LAURENT

